

Programme d'immunisation de la 6^e année

Santé publique – Feuille de renseignements pour les parents et les tuteurs

L'immunisation représente l'une des réalisations les plus importantes de la santé publique et a, au cours des 50 dernières années, mené à l'élimination, au confinement et à la maîtrise de maladies qui étaient jadis très courantes au Canada.¹ Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Chaque année scolaire, des infirmières de la santé publique offrent le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH), le vaccin antiméningococcique conjugué quadrivalent (Men-C-ACYW-135) et le vaccin contre l'hépatite B aux élèves de 6^e année.

Qu'est-ce que le virus du papillome humain (VPH)?

Le VPH peut infecter de nombreuses parties du corps et provoquer chez certaines personnes des verrues génitales, des cancers du col de l'utérus et des parties génitales, de même que certains cancers de la tête et du cou.

Le VPH peut provoquer des changements au niveau des cellules du corps et peut mener au cancer s'il n'est pas traité. De nombreux cancers causés par le VPH ne présentent aucun symptôme jusqu'à un stade avancé. **Au Manitoba, chaque année :**

- environ 50 femmes reçoivent un diagnostic de cancer du col de l'utérus et environ 20 en meurent;
- environ 15 hommes reçoivent un diagnostic de cancer du pénis;
- environ 23 personnes reçoivent un diagnostic de cancer de l'anus;
- environ 1 500 personnes présenteraient des verrues génitales.

Pour ces raisons, il est important de faire vacciner votre enfant contre le VPH, avant toute exposition possible au virus plus tard.

Qu'est-ce que le vaccin contre le VPH?

Le vaccin contre le VPH protège contre neuf types de VPH. Lorsque le vaccin contre le VPH est administré avant l'exposition au virus, il se révèle très efficace contre les infections attribuables aux types de VPH les plus courants, qui causent environ :

- 90 % des cancers du col de l'utérus;
- 90 % des cancers de l'anus;
- 90 % des verrues génitales;
- 60% des cancers du pénis;
- d'autres cancers génitaux;
- des cancers de la tête et du cou.

Qu'est-ce que la méningococcie?

La méningococcie est une maladie causée par des souches diverses d'une bactérie, notamment A, B, C, Y et W-135. Si on peut contracter la méningococcie à n'importe quel âge, les enfants de moins de cinq ans présentent le risque le plus élevé, suivis des personnes de 15 à 19 ans et de celles de 60 ans et plus.

La méningococcie est une maladie grave; en effet, 10 % des personnes infectées peuvent mourir de la maladie et entre 10 et 20 % des personnes qui survivent peuvent souffrir de dommages cérébraux permanents, de surdité ou d'une perte des bras ou des jambes.

Les symptômes de la maladie apparaissent entre 2 et 10 jours après l'infection. Les signes et symptômes de la méningococcie peuvent inclure une fièvre élevée subite, une éruption cutanée, des maux de tête intenses, des nausées, des vomissements, une sensibilité à la lumière, de la confusion et des raideurs du cou.

Qu'est-ce que le vaccin Men-C-ACYW-135?

Le vaccin antiméningococcique conjugué quadrivalent (Men-C-ACYW-135) offre une protection contre la méningococcie causée par les souches A, C, Y et W-135 de la bactérie.

Lorsqu'il est administré dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants, le vaccin est très efficace pour prévenir la méningococcie.

Qu'est-ce que l'hépatite B?

Le virus de l'hépatite B s'attaque au foie des personnes atteintes. Le foie est un organe très important qui assure plusieurs fonctions vitales.

Les signes et les symptômes de l'hépatite B peuvent inclure de la fièvre, des douleurs abdominales, de la

¹ Agence de la santé publique du Canada

Programme d'immunisation de la 6^e année

fatigue, la perte d'appétit et la jaunisse (coloration jaune de la peau et des yeux), et peuvent durer des semaines ou des mois. Presque tous les enfants ayant contracté l'hépatite B commencent à présenter certains de ces signes ou symptômes **alors que leur foie est déjà gravement endommagé.**

La plupart des personnes infectées par le virus de l'hépatite B guérissent en huit semaines, mais certaines peuvent vivre avec le virus toute leur vie. Plus la personne est jeune lorsqu'elle contracte le virus de l'hépatite B, plus elle est susceptible d'être infectée pour la vie. Si le virus ne disparaît pas de lui-même, il peut persister et causer le cancer ou une insuffisance hépatique.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre l'hépatite B offre une protection contre l'hépatite B. Bien que d'autres types d'hépatite soient causés par des virus, notamment l'hépatite A et l'hépatite C, le vaccin contre l'hépatite B ne protégera votre enfant que contre l'hépatite B.

Lorsque le vaccin contre l'hépatite B est administré dans le cadre du calendrier manitobain de vaccination systématique des enfants, il est efficace à plus de 95 % pour prévenir l'infection pendant au moins 30 ans.

La bonne nouvelle : vous pouvez faire vacciner votre enfant contre le VPH, l'hépatite B et la méningocoque.

Pourquoi mon enfant devrait-il recevoir ces vaccins?

Les vaccins permettent de préparer le système immunitaire pour que le corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle aux virus.

Tous les adolescents devraient être vaccinés contre le VPH, la méningocoque et l'hépatite B. L'immunisation est le meilleur moyen de protéger votre enfant contre ces maladies, qui peuvent être graves et parfois mortelles.

Certaines personnes infectées par le VPH ou l'hépatite B ne présentent aucun signe ni aucun symptôme et peuvent donc transmettre ces virus à d'autres dans le savoir. Quant à l'infection à méningocoques, elle peut survenir rapidement et se propager facilement d'une personne à une autre.

Comment le VPH, l'hépatite B et la méningocoque se transmettent-ils?

Le VPH peut être transmis par le contact avec la peau d'une personne infectée pendant une relation sexuelle.

L'hépatite B peut se propager par des coupures ou des morsures, par le partage d'articles personnels (p. ex. une brosse à dents), par le contact sexuel et par le contact direct avec des liquides corporels (p. ex. le sang) d'une personne infectée.

Votre enfant ne peut pas contracter le VPH ou l'hépatite B par des éternuements, la toux ou des accolades.

L'infection à méningocoques peut se propager facilement d'une personne à une autre par la toux, les éternuements ou le partage de nourriture, de boissons, d'instruments musicaux, de bouteilles d'eau, ou d'autres objets qui ont été en contact avec la bouche d'une personne atteinte d'une infection à méningocoques.

Qui devrait recevoir le vaccin contre le VPH, le vaccin Men-C-ACYW-135 et le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre le VPH, le vaccin Men-C-ACYW-135 et le vaccin contre l'hépatite B sont administrés gratuitement en 6^e année dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants du Manitoba. **Les vaccins sont le plus efficaces lorsqu'ils sont administrés aux enfants avant qu'ils n'entrent en contact avec le virus ou la bactérie.**

Les vaccins contre le VPH et l'hépatite B exigent l'administration de plusieurs doses pendant une période déterminée pour assurer une protection suffisante contre la maladie, des infirmières de la santé publique administrent le vaccin dans le cadre de cliniques de vaccination qui se déroulent dans les écoles sur une période de six mois. Il est possible que votre enfant reçoive plus d'une dose de vaccin à chaque visite. Si votre enfant manque une dose de vaccin ou plus à l'école, ou souffre d'une maladie compromettant le système immunitaire, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre le VPH, le vaccin Men-C-ACYW-135 ou le vaccin contre l'hépatite B?

Si votre enfant a déjà eu une forte réaction allergique à une dose de quelque vaccin que ce soit, ou à une composante d'un vaccin, vous devriez consulter son fournisseur de soins de santé.

Programme d'immunisation de la 6^e année

Pour connaître la liste détaillée des ingrédients d'un vaccin, veuillez consulter la monographie de produit du fabricant du vaccin ou vous adresser à votre fournisseur de soins de santé.

Il n'y a pas de raison de retarder la vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Toutefois, si vous avez des préoccupations, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

Effets secondaires possibles des vaccins

Il est beaucoup plus sûr de recevoir le vaccin que de contracter le VPH, une méningococcie ou l'hépatite B. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les réactions courantes à ces vaccins peuvent inclure de la douleur, des rougeurs et une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certains enfants peuvent avoir de la fièvre, de la somnolence, des étourdissements ou des maux de ventre.

L'acétaminophène (p. ex., Tylenol^{MD}) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur. Si vous vous inquiétez de la réaction de votre enfant à la vaccination, adressez-vous à un fournisseur de soins de santé.

L'acide acétylsalicylique ou AAS (p. ex., Aspirine^{MD}) ne doit JAMAIS être donné aux enfants, car cela peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.

Il est important que votre enfant reste 15 minutes à la clinique après avoir reçu son vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. En cas de réaction allergique grave, **on appellera le 911 et votre enfant sera conduit au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Votre dossier de protection

Veuillez à ce que la fiche d'immunisation de votre enfant soit mise à jour après l'administration de son vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr.

Les vaccins reçus par votre enfant seront inscrits dans le registre d'immunisation du Manitoba.

Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant a reçus ou a besoin de recevoir;

- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si une immunisation a été manquée;
- permet à la Province et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que votre enfant a reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements concernant votre enfant. Vous pouvez demander à ce que les renseignements médicaux personnels de votre enfant ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local ou à un fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page :

www.manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour en savoir plus :

- Parlez à votre fournisseur de soins de santé.
- Téléphonnez à Health Links — Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba.
- Ou visitez les sites Web suivants :

le site Web du Programme d'immunisation du Manitoba :

www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html;

le site Web du gouvernement du Canada :

canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php;

le site Web d'Action cancer Manitoba :

www.cancercare.mb.ca/;

le site Web de la Société canadienne du cancer :

www.cancer.ca/fr-ca/?region=mb.

Veuillez consulter la page Web des fiches d'information et des ressources sur les vaccins pour avoir les renseignements les plus à jour, des liens vers les monographies de produits des vaccins administrés dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire et une foire aux questions : www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html